

VILLE DE MUNSTER
(ALSACE)



COMPTE-RENDU N° 5
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 JUIN 2020

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 18 juin 2020.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 27

Absents représentés : 2

Absents excusés : -

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance et deux assesseurs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance ;

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.F. Wollbrett', is located at the bottom right of the page.

- **DE DÉSIGNER** Madame Audrey LUTZ et Monsieur Christian FINANCE, comme assesseurs dans le cadre des élections des adjoints à bulletins secrets.

2 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (5 voix contre de Julien HUNZINGER, Maud GRUNENBERGER, Jean-Daniel CHAPOT, Camille LANDWERLIN, Pierre KLINGER, conseillers municipaux).

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020.

3 Information : Démission de Monsieur Albert ARLEN, conseiller municipal – Installation de Monsieur François GERARD, conseiller municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND** connaissance.

4 Information : Élections des adjoints du 26 mai 2020

L'article L. 2122-7-2 du CGCT créé par la loi du 31 janvier 2007 dispose que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus*, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. »

Par courrier du 28 mai 2020, réceptionné le 8 juin 2020, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a signifié à Monsieur le Maire qu'en application de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, dans sa rédaction issue de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 il est précisé que « les listes composées des candidats aux postes d'adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus devront être constituées alternativement de femmes et d'hommes, modifiant ainsi la loi du 31 janvier 2007. »

De ce fait et compte tenu de la réglementation, Monsieur le Préfet a été contraint de déposer au tribunal administratif de Strasbourg, sur le fondement de l'article L. 248 du Code Electoral, une protestation visant à l'annulation de l'élection des cinq adjoints du 26 mai 2020.

Afin de ne pas engorger le tribunal administratif et de clarifier cette situation au plus vite, Mesdames MARTIN, STRAUMANN, Messieurs WIOLAND, WOLLBRETT et GIANTI, élus adjoints le 26 mai 2020, ont décidé de remettre leurs démissions individuelles au poste d'adjoint.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin nous a signifié son acceptation des démissions par courrier du 18 juin 2020. De ce fait, il y a lieu d'organiser une nouvelle élection.

5 Délibération : Fixation du nombre d'adjoints

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (2 abstentions de Romy LOCHERT et Pascal LAEMMEL)

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la création de (sept) 7 postes d'adjoints au maire.

6 Délibération : Élection des adjoints

Deux listes sont déposées :

- Liste Monique MARTIN
- Liste Julien HUNZINGER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	26
f. Majorité absolue	14

(PM : La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUNZINGER Julien	5	Cinq
MARTIN Monique	21	Vingt et un

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite **par Madame Monique MARTIN à savoir :**

- Madame Monique MARTIN – 1^{ère} adjointe
- Monsieur Marc WIOLAND – 2^{ème} adjoint
- Madame Antoinette STRAUMANN – 3^{ème} adjointe
- Monsieur Jean-François WOLLBRETT – 4^{ème} adjoint
- Madame Carla BRUNETTI – 5^{ème} adjointe
- Monsieur Roland GIANTI – 6^{ème} adjoint
- Madame Laurence SCHNEIDER, – 7^{ème} adjointe

7 Délibération : Lieux des séances du conseil municipal – Salle des Fêtes et salle de la Laub

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** le lieu des prochaines séances du conseil municipal, jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire, à la salle des Fêtes ;
- **DE FIXER** après la levée de l'état d'urgence sanitaire, le lieu des prochaines séances du conseil municipal **en la salle de conférence, 1^{ère} étage, de la LAUB**, sise 12 rue Saint Grégoire à MUNSTER, jusqu'à la mise en accessibilité de la salle de la Décapole située dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville de MUNSTER ;
- **D'AJOUTER** ce point dans le règlement intérieur du conseil municipal.

8 Information : Délégations du Maire aux adjoints

- ✓ **Madame Monique MARTIN – 1^{ère} adjointe**, est chargée, concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, des services techniques (ateliers municipaux et espaces verts), des travaux, de l'urbanisme, de l'accessibilité ainsi que de la sécurité, de la protection incendie et de la circulation ;
- ✓ **Monsieur Marc WOLAND – 2^{ème} adjoint** est chargé, concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, de la politique sociale, de la culture dont les archives, de la vie associative relevant de son champ de compétences ;
- ✓ **Madame Antoinette STRAUMANN – 3^{ème} adjointe** est chargée, concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, de l'état-civil/population et de la vie associative relevant de son champ de compétences ;
- ✓ **Monsieur Jean-François WOLLBRETT – 4^{ème} adjoint**, est chargé, concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, des finances, de la communication, de la politique linguistique, des jumelages, de l'écologie ainsi que de la vie associative relevant de son champ de compétences ;
- ✓ **Madame Carla BRUNETTI – 5^{ème} adjointe**, est chargée, concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, la politique intergénérationnelle, du Conseil Municipal des Jeunes, des personnes isolées, fragiles ou en situation de handicaps, des politiques d'aides à la personne ainsi que de la vie associative relevant de son champ de compétences ;
- ✓ **Monsieur Roland GIANTI – 6^{ème} adjoint**, est chargé, concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, des sports, des équipements sportifs et touristiques, ainsi que de la vie associative relevant de son champ de compétences ;
- ✓ **Madame Laurence SCHNEIDER, – 7^{ème} adjointe**, est chargée, concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, de la politique mémorielle, des manifestations patriotiques, des affaires culturelles, des maisons fleuries, de l'environnement, ainsi que de la vie associative relevant de son champ de compétences ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND** connaissance des délégations du Maire aux adjoints.

8.1 Délibération : Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE, trois délégués titulaires.**

ELECTION DU 1^{er} DELEGUÉ(E) TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
A obtenu	
Carla BRUNETTI	27 voix

Madame **Carla BRUNETTI** ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

ELECTION DU 2^{ème} DELEGUÉ(E) TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
A obtenu	
Christian FINANCE	27 voix

Monsieur **Christian FINANCE** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

ELECTION DU 3^{ème} DELEGUÉ(E) TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
A obtenu	
Pierre KLINGER	27 voix

Monsieur **Pierre KLINGER** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

8.2 Délibération : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE**, un délégué suppléant.

ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Abstention (de M ^{me} Parmentier)	1
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Ont obtenu	
Julien HUNZINGER	5 Voix
Laurence SCHNEIDER	21 Voix

Madame **Laurence SCHNEIDER** ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante au Syndicat Mixte du Parc des Ballons des Vosges.

8.3 Délibération : Syndicat Mixte de la Fecht Amont

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE**, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Jean Daniel CHAPOT	5 Voix
Pierre DISCHINGER	22 Voix

Monsieur **Pierre DISCHINGER** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire au Syndicat Mixte de la FECHT AMONT.

ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu	
Jean-Daniel CHAPOT	5 Voix
Jérémy HAETTICH	22 voix

Monsieur **Jérémy HAETTICH** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant au Syndicat Mixte de la FECHT AMONT.

8.4 Délibération : Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE**, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu	
Julien HUNZINGER	5 Voix
Monique MARTIN	22 Voix

Madame **Monique MARTIN** ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire au Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux.

ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu	
François GERARD	20 Voix
Julien HUNZINGER	7 Voix

Monsieur **François GERARD** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant au Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux.

au sens de l'article L.1114-1 désignés par le représentant de l'Etat dans le département.

8.5 Délibération : Désignation d'un délégué au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Colmar

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée.
- **D'ÉLIRE, un délégué titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Pierre DISCHINGER	22 voix
Camille LANDWERLIN	5 voix

Monsieur **Pierre DISCHINGER** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Colmar.

8.6 Délibération : Désignation d'un délégué de la commune au Conseil de Surveillance de l'hôpital Loewel

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE, un délégué titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu	
Pierre DISCHINGER	22 voix
Camille LANDWERLIN	5 voix

Monsieur **Pierre DISCHINGER** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire au conseil de surveillance de l'hôpital Loewel de MUNSTER.

8.7 Délibération : Conseil d'Administration du Collège Frédéric Hartmann

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée.
- **D'ÉLIRE un titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Pierre KLINGER	5 voix
Antoinette STRAUMANN	22 voix

Madame **Antoinette STRAUMANN** ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire au conseil d'administration du Collège F. Hartmann de MUNSTER.

8.8 Délibération : Conseil d'administration du Lycée Frédéric Kirschleger

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE un titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Maud GRUNENBERGER	5 voix
Antoinette STRAUMANN	22 voix

Madame **Antoinette STRAUMANN** ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire au conseil d'administration du Lycée Frédéric Kirschleger de MUNSTER.

8.9 Délibération : Conseil d'administration de l'association « Périscolaires et Loisirs Vallée de MUNSTER »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE un titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Pierre DISCHINGER	22 voix
Pierre KLINGER	5 voix

Monsieur **Pierre DISCHINGER** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire de la commune auprès de l'association « Périscolaires et loisirs Vallée de MUNSTER ».

8.10 Délibération : Conseil de gestion de l'EHPAD Bethesda Caroline

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE un titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu :	
Carla BRUNETTI	22 voix
Camille LANDWERLIN	5 voix

Madame **Carla BRUNETTI** ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire au conseil de gestion de l'EHPAD Bethesda Caroline.

8.11 Délibération : Conseil d'administration de l'association des Communes Forestières d'Alsace

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE un titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu	

Pierre DISCHINGER	22 voix
Julien HUNZINGER	5 voix

Monsieur **Pierre DISCHINGER** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire au conseil d'administration de l'association des Communes Forestières d'Alsace.

8.12 Délibération : Assemblée générale - ADAUHR l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE, un délégué titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
<i>Ont obtenu</i>	
Jean-Daniel CHAPOT	5 voix
Pierre DISCHINGER	22 voix

Monsieur **Pierre DISCHINGER** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire à l'assemblée générale de l'ADAUHR.

8.13 Délibération : Conseil d'administration, voix consultative - AREFAC / Maison du Kleebach

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation par scrutin ordinaire à main levée ;
- **D'ÉLIRE, un délégué titulaire.**

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
A obtenu	
Marc WIOLAND	27 Voix

Monsieur **Marc WIOLAND** ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué titulaire au conseil d'administration (voix consultative uniquement) de l'AREFAC - Maison du Kleebach.

8.14 Information : Conseil d'Administration d'Habitat Familial d'Alsace

En l'occurrence **Monsieur Marc WIOLAND** est désigné pour y siéger dans le cadre de sa délégation d'adjoint aux affaires sociales.

8.15 Information : Désignation du correspondant défense pour le Ministère de la Défense

Monsieur le Maire informe que **Madame Laurence SCHNEIDER**, est désignée pour occuper cette fonction.

8.16 Information : Conseil de Fabrique de la paroisse Catholique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que **Madame Laurence SCHNEIDER** est désignée pour siéger au conseil de fabrique de la paroisse Catholique.

9 Délibération : Centre Communal d'Action Sociale – Désignation des membres du Conseil d'Administration

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS en son sein à **cinq**.

Le second acte est l'élection au sein du conseil municipal des élus appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Par conséquent sont désignés comme membres du conseil d'administration du CCAS :

Marc WIOLAND
Carla BRUNETTI
Andrée STOEHR
Camille LANWERLIN
Maud GRUNENBERGER

10 Commission d'appel d'offres

Après débat,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

DÉCIDE

- **REPORTER** ce point à l'ordre du jour du 30 juin 2020.

11 Délibération : Indemnités de fonction des élus locaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (4 contre de Jean-Daniel CHAPOT, Julien HUNZINGER, Pierre KLINGER et Camille LANDWERLIN), 1 abstention de Maud GRUNENBERGER, 22 voix pour)

DÉCIDE

- **DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

Fonction	Taux de l'indice brut (1027)	Montant brut mensuel (€)
Le Maire	55	2 139,17
1 ^{er} adjoint	19,6	762,32
2 ^{ème} adjoint	19,6	762,32
3 ^{ème} adjoint	19,6	762,32
4 ^{ème} adjoint	19,6	762,32
5 ^{ème} adjoint	19,6	762,32
6 ^{ème} adjoint	19,6	762,32
7 ^{ème} adjoint	19,6	762,32

12 Domaines

12.1 Délibération : Renonciation au droit à la résolution 2A rue des Aulnes cadastrée section 14 n°60

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE RENONCER** au droit à la résolution au profit de la Ville de MUNSTER devenu sans objet ;
- **DE CONSENTIR** à sa radiation au Livre foncier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à recevoir par Maître Daniele BINGLER, notaire à MUNSTER et tout document relatif à ce dossier.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 22h



Pierre DISCHINGER
Maire